

Comité des Parties



Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)

Rapport de la 9^e réunion

Strasbourg, 15 décembre 2020

IC-CP/Inf(2020)RAP9

Publié en date du 22 février 2021

Table de matière

Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.....	3
Point 2 de l'ordre du jour	Informations budgétaires et administratives	3
Point 3 de l'ordre du jour	État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul.....	3
Point 4 de l'ordre du jour.....	Supervision de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité des Parties	4
Point 5 de l'ordre du jour	Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul par l'Andorre, la Belgique, Malte et l'Espagne :	4
Point 6 de l'ordre du jour	Propositions d'actions futures	5
Point 7 de l'ordre du jour	Date de la prochaine réunion.....	5
Point 8 de l'ordre du jour.	Élection des membres du Bureau.....	6
Point 9 de l'ordre du jour	Questions diverses.....	6
Point 10 de l'ordre du jour	Adoption de la liste des décisions prises.....	6
Annexe I	Ordre du Jour	7
Annexe II	List of attendees	8

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (ci-après dénommés respectivement « le Comité » et « la Convention ») a tenu sa 9^e réunion le 15 décembre 2020 à Strasbourg, par visioconférence. Il a adopté le projet d'ordre du jour de la réunion qui fait l'objet du document IC-CP(2020)OJ9prov et qui est reproduit à l'annexe I. La liste des participants figure à l'annexe II.

Point 2 de l'ordre du jour Informations budgétaires et administratives

2. La secrétaire exécutive informe le Comité des récents changements de personnel au secrétariat. Une nouvelle administratrice, Elif Sariaydin, a rejoint le secrétariat en juin 2020, tandis qu'une administratrice y ayant travaillé longtemps, Christina Olsen, a été promue à de nouvelles fonctions.

Point 3 de l'ordre du jour État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul

- a) Mesures prises par les États membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul

La secrétaire exécutive informe le Comité que le Liechtenstein a pris des dispositions prometteuses en vue de la ratification de la Convention. En outre, l'ambassadeur Jānis Kārklīņš, représentant permanent de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, a rendu compte du processus de ratification en cours. De plus, la secrétaire exécutive rappelle que l'Assemblée nationale du Kosovo¹ a adopté, en septembre 2020, un amendement à la Constitution qui rend la Convention d'Istanbul directement applicable sur ce territoire.

- b) Mesures prises par l'Union européenne en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul

La présidente invite la cheffe adjointe de la délégation de l'UE à prendre la parole. L'oratrice réaffirme la volonté de l'UE de combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et précise que l'adhésion de l'UE à la Convention d'Istanbul est un élément central de cet engagement. Les prochaines étapes de ce processus dépendront de l'avis juridique qui a été demandé à la Cour européenne de justice et qui est attendu pour le printemps 2021. De plus, l'oratrice informe le Comité que seront déposées un ensemble de propositions législatives consacrées à la violence fondée sur le genre qui correspondront au champ d'application de la Convention d'Istanbul. Elles doivent contribuer à la mise en œuvre de la Convention par l'UE, une fois que l'UE aura adhéré à la Convention.

- c) Déclarations et réserves

La secrétaire exécutive informe le Comité que, ces derniers mois, le Bureau des traités a demandé à plusieurs États parties s'ils ont l'intention de renouveler leurs réserves à l'égard de la Convention d'Istanbul ; la plupart de ces États parties ont renouvelé leurs réserves. La secrétaire exécutive remercie les États parties qui ont fourni des explications quant aux motifs justifiant le renouvellement de leurs réserves ou leur demande de réserve, conformément à l'article 79, paragraphe 3, de la Convention d'Istanbul ; ces explications seront transmises au GREVIO.

¹Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

Point 4 de l'ordre du jour Supervision de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité des Parties

3. La présidente rappelle que, selon son règlement intérieur, le Comité des Parties est chargé de superviser la mise en œuvre des recommandations qu'il a adressées aux États parties. Afin de donner une forme concrète à ce rôle de suivi et d'en définir les modalités, le Bureau propose un cadre de supervision et un formulaire type destiné à être utilisé par les États parties pour faire rapport sur leur mise en œuvre des recommandations. Le cadre proposé vise à guider les États parties et à leur permettre de remplir plus facilement leur obligation de rendre compte des mesures qu'ils ont prises, mais aussi à renforcer les échanges entre les Parties. La présidente souligne la nécessité urgente de donner des orientations aux États parties qui doivent soumettre leur rapport pour la fin janvier 2021 selon le délai fixé initialement.

4. Plusieurs délégations prennent la parole pour se déclarer favorables à un cadre solide pour la supervision de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité des Parties. Certaines délégations font aussi part de leurs questions et de leurs inquiétudes concernant des aspects comme le rôle des membres du GREVIO dans ce processus, la participation de la société civile et des ONG, le recours à des groupes de travail, la charge de travail que ce processus entraînera pour le Comité et pour le secrétariat, et la publicité qui sera donnée aux différentes étapes du processus de supervision et aux différents documents qui seront produits lors de ce processus. En outre, le Comité discute des modifications à apporter au formulaire proposé.

5. En vue de faciliter l'information du Comité sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées, le Comité décide d'utiliser le formulaire type, tel qu'il a été modifié lors de la réunion, tout en donnant à ses membres la possibilité de soumettre d'autres commentaires par écrit. Le Comité décide aussi de poursuivre ses échanges de vues sur le projet de cadre pour la supervision de la mise en œuvre des recommandations adressées aux États parties, dans la perspective de l'adopter à sa prochaine réunion.

Point 5 de l'ordre du jour Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul par l'Andorre, la Belgique, Malte et l'Espagne :

- **Andorre** [IC-CP(2020)7 prov]
- **Belgique** [IC-CP(2020)8 prov]
- **Malte** [IC-CP(2020)9 prov]
- **Espagne** [IC-CP(2020)10 prov]

6. La présidente rappelle les discussions tenues lors de la 4^e réunion du Comité des Parties, qui a eu lieu le 30 janvier 2018 à Strasbourg, au sujet de l'adoption de recommandations par le Comité sur la base des rapports et des propositions/suggestions du GREVIO (IC-CP(2018)6). À cette réunion, le Comité a décidé de suivre une approche standard à l'égard des recommandations sur la base des rapports et des propositions/suggestions du GREVIO, à savoir :

- a) approuver le rapport du GREVIO dans son intégralité et
- b) adresser des recommandations à l'État partie concerné en lui demandant de rendre compte, après une période de trois ans, de l'évolution de la situation en ce qui concerne les propositions/suggestions formulées dans le rapport avec le verbe « exhorter » ou, s'agissant des chapitres I et II, avec l'expression « encourager vivement ».

7. Au cours de l'échange qui suit, la personne représentant l'**Andorre** remercie le GREVIO pour la discussion constructive sur la mise en œuvre de la Convention en Andorre et informe le Comité de plusieurs mesures qui ont été prises en réponse à l'évaluation, notamment la création d'un organe de coordination. Le rapport d'évaluation établi par le GREVIO a également été traduit en catalan et transmis non seulement au parlement, mais aussi à la presse. La personne représentant la **Belgique** se félicite de la publication du rapport du GREVIO sur la Belgique et attire l'attention sur les progrès réalisés, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un nouveau plan d'action national et la collecte de

données. De manière analogue, la représentante de **Malte** donne des informations sur des mesures prises pour mettre en œuvre plusieurs des suggestions du GREVIO ; parmi ces mesures figurent la création, au sein des services répressifs, d'une unité spécialisée dans la prise en charge des victimes de la violence fondée sur le genre, et l'élaboration d'un nouveau plan d'action qui doit reprendre certaines des suggestions du GREVIO. La représentante de l'**Espagne** salue l'évaluation réalisée par le GREVIO et informe le Comité que les autorités espagnoles ont pris note de toutes les suggestions contenues dans le rapport, ce qui montre leur volonté de prévenir et de combattre la violence à l'égard des femmes et ont fourni des informations sur les prochaines réglementations et politiques publiques en cours en Espagne pour le traitement de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, comme le projet de loi organique sur la garantie intégrale de la liberté sexuelle. Le rapport a été traduit en espagnol pour pouvoir être communiqué à toutes les parties prenantes.

8. Le Comité adopte les projets de recommandations concernant l'Andorre, la Belgique, Malte et l'Espagne conformément à l'approche standard convenue lors de la 4^e réunion du Comité des Parties, tenue le 30 janvier 2018 à Strasbourg, concernant l'adoption de recommandations par le Comité des Parties sur la base des rapports et des propositions/suggestions du GREVIO (IC-CP(2018)6).

Point 6 de l'ordre du jour Propositions d'actions futures

9. La présidente rappelle que, en réponse aux défis auxquels les États parties à la Convention d'Istanbul devaient faire face à cause de la pandémie de COVID-19 et des confinements du printemps 2020, le Comité des Parties a lancé un appel à contributions en avril 2020, avec la Commission pour l'égalité de genre. Il s'agissait de collecter des informations sur les mesures prises au niveau national pour mettre en œuvre cette convention importante. Les informations ainsi obtenues ont été mises à disposition sur un site internet du Conseil de l'Europe spécialement créé à cette fin et intitulé [Les droits des femmes et l'épidémie de COVID-19](#).

10. Ces informations ont été analysées dans le cadre d'un travail que le secrétariat a fait réaliser pour produire un rapport contextualisé, dont la présidente invite le Comité à prendre note. Ce rapport, intitulé « La pandémie prolongée et son impact sur les femmes : la Convention d'Istanbul comme outil pour assurer un changement transformateur » [IC-CP(2020)11 prov], explique le rôle que la Convention pourrait jouer dans la période qui suivra la pandémie. Il propose aussi des actions concrètes à mener par le Comité, qui a avalisé ces propositions. L'une d'elles consiste à adopter une déclaration à temps pour le 10^e anniversaire de l'adoption de la Convention d'Istanbul afin de présenter la Convention comme un outil essentiel pour reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19. Autre action concrète : renforcer l'interaction avec le GREVIO autour des efforts post-pandémiques de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et d'autres questions qui remettent en cause la pleine mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (ressources, portée de la mise en œuvre de la Convention et remise en cause de la valeur ajoutée de ce traité et/ou de ses principes fondamentaux). Enfin, il s'agirait de tenir, à l'automne 2021, une réunion d'une journée de tous les organes de coordination nationaux établis en vertu de la Convention d'Istanbul. Il est prévu que cette réunion (la première de ce type) soit organisée par les autorités finlandaises et se déroule le 14 octobre 2021 à Helsinki.

Point 7 de l'ordre du jour Date de la prochaine réunion

11. Le Comité décide de tenir sa prochaine réunion le 13 avril 2021 à Strasbourg.

Point 8 de l'ordre du jour. Élection des membres du Bureau

12. Conformément à l'article 4 de son règlement, le Comité a déclaré

- Mme Nina NORDSTRÖM, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, Représentante permanente de la Finlande, élue à la présidence ;
- M. Breifne O'REILLY, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent de l'Irlande, élu à la première vice-présidence ; et
- Mme Albana DAUTLLARI, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, Représentante permanente de l'Albanie, élue à la seconde vice-présidence ;

pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} février 2021.

Point 9 de l'ordre du jour Questions diverses

13. Le Comité décide de reporter à sa prochaine réunion la désignation d'un rapporteur ou d'une rapporteure pour l'égalité de genre. La présidente invite tous les membres à envisager la possibilité d'exercer cette fonction.

Point 10 de l'ordre du jour Adoption de la liste des décisions prises

14. Le Comité adopte la liste des décisions telle qu'elle figure dans le document IC-CP/Inf(2020)LD9.

Annexe I **Ordre du Jour**

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Informations budgétaires et administratives**
- 3. État des signatures et des ratifications de la Convention d'Istanbul**
 - a) Mesures prises par les États membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul
 - b) Mesures prises par l'Union européenne en vue de la ratification de la Convention d'Istanbul
 - c) Déclarations et réserves
- 4. Superviser la mise en œuvre des recommandations issues par le Comité des Parties :**
 - a) Projet de cadre pour la supervision de la mise en œuvre des recommandations adressées aux États parties [IC-CP(2020)6 prov] ;
 - b) Projet de formulaire de rapport sur la mise en œuvre des recommandations adressées aux États parties [IC-CP(2020)12 prov] ;
- 5. Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul par :**
 - **l'Andorre** [IC-CP(2020)7 prov]
 - **la Belgique** [IC-CP(2020)8 prov]
 - **Malte** [IC-CP(2020)9 prov]
 - **l'Espagne** [IC-CP(2020)10 prov]
- 6. Propositions d'actions futures**
 - a) La pandémie prolongée et son impact sur les femmes : La Convention d'Istanbul en tant qu'outil pour assurer un changement transformateur - rapport et propositions d'actions futures [IC-CP (2020) 11 prov]
- 7. Date de la prochaine réunion**
- 8. Élection des membres du Bureau – [Règlement intérieur](#)**
- 9. Questions diverses**
- 10. Adoption de la liste des décisions prises**

Annexe II

List of attendees

BUREAU

Ms Nina NORDSTRÖM
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of Finland, Chair

Mr Breifne O'REILLY
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of Ireland
First Vice-Chair; and

Ms Albana DAUTLLARI
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of Albania
Second Vice-Chair

MEMBERS / MEMBRES

ALBANIA / ALBANIE

Ms Albana DAUTLLARI
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of Albania to the Council of Europe

Ms Merita XHAFAJ
Adviser to the Minister of Youth and Social Welfare

Ms Sidita GJIPALI
Deputy to the Permanent Representative of Albania to the Council of Europe

ANDORRA / ANDORRE

M. Joan FORNER ROVIRA
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent de l'Andorre auprès du Conseil de l'Europe

Ms Mireia V. PORRAS GARCIA
Cap d'Àrea de Polítiques d'Igualtat
Ministeri d'Afers Socials, Habitatge i Joventut

Mme Geraldine SASPLUGAS REQUENA
Représentante Permanente Adjointe de l'Andorre auprès du Conseil de l'Europe

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Marie Theres PRANTNER
Austrian Federal Ministry of Education and Women's Affairs
IV/4 – Violence against Women and women-specific legislation

Mr Andreas BILGERI
Deputy to the Permanent Representative of Austria to the Council of Europe

Ms. Barbara ZELIKOVICS
Austrian Federal Ministry of Education and Women's Affairs
IV/4 – Violence against Women and women-specific legislation

BELGIUM

Ms Marijke WEEWAUTERS
Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes

Mr Nicolas BELKACEMI
Attaché
Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Ms Samra HADZIABDIC
Director
Agency for Gender Equality Bosnia and Herzegovina
Ministry for Human Rights and Refugees Bosnia and Herzegovina

Ms Tajma KAPIC
Chief Co-ordinator FIGAP II Programme
Agency for Gender Equality Bosnia and Herzegovina
Ministry for Human Rights and Refugees Bosnia and Herzegovina

CROATIA / CROATIE

Ms Sandra BATLAK
Advisor to the Minister at the Ministry for Demography
Family, Youth and Social Affairs of the Republic of Croatia

Mrs Tajana KRSTONOŠIĆ
Ministry for Demography, Family, Youth and
Social Affairs of the Republic of Croatia

Narcisa BASIREVIC
Minister Plenipotentiary
Deputy to the Permanent Representative of Croatia

CYPRUS

Mr Kostas PSEVDIOTIS
Deputy Permanent Representative

DENMARK / DANEMARK

Ms Rebekka BORMANN THORN
Ministry of Justice of Denmark

Ms Helène FESTER
Permanent Representation of Denmark
To the Council of Europe

Mr Christian BRUSELIUS

ESTONIA

Ms Anne KRUUSEMENT
Adviser
Penal Law and Procedure Division
Estonian Ministry of Justice

Ms Kerli TIIK
Deputy to the Permanent Representative

FINLAND / FINLANDE

Ms Satu SISTONEN
Legal Counsellor
Unit for Human Rights Courts and Conventions
Legal Service
Ministry for Foreign Affairs of Finland

Ms Taina RISKI
The Secretary General of our Coordination Body (NAPE)

Mr Toni SANDELL

FRANCE

Mme Marie FONTANEL
Ambassadeur
Représentante Permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe

Mme Stefania CHIRU
Direction générale de la cohésion sociale
Ministère des solidarités et de la santé /Ministère délégué chargé de l'égalité f/h

M. Léopold STEFANINI
Adjoint à la Représentante Permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe

GEORGIA / GÉORGIE

Ms Maka PERADZE
Head of the Human Rights Secretariat (service)
Administration of Government of Georgia

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Alina KUHL
Protection of Women from Violence, Federal Ministry for Family Affairs, Senior Citizens, Women and Youth.

Mr Jan MACLEAN
Deputy to the Permanent Representative of Germany to the Council of Europe

GREECE / GRÈCE

Ms Angeliki Papazoglou
Deputy Head of Directorate of social Protection and Counselling services
General secretariat for Family Policy and Gender Equality
Ministry of Labour and Social Policy

ICELAND / ISLANDE

Ms. Hildur Sunna Pálmadóttir
Ministry of Justice
Iceland

Ms Urður Ásta EIRIKSDOTTIR

IRELAND / IRLANDE

Mr Breifne O'REILLY
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative of Ireland to the Council of Europe

ITALY / ITALIE

M. Stefano PIZZICANNELLA

Mme Cordialina COPPOLA

LUXEMBOURG

Mme Isabelle SCHROEDER
Juriste
Politique sociale et Egalité hommes/femmes
Le Gouvernement du Grand -Duché de Luxembourg
Ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes

MALTA / MALTE

Ms Renee Laiviera
National Commissioner for the Promotion of Equality,

Ms Katya Unah
Office of the National Commissioner for the Promotion of Equality,

MONACO

M. Rémi MORTIER
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe

Mme Véronique SEGUI-CHARLOT
Directrice de l'Action et de l'Aide Sociales
Gouvernement Princier
Principauté de Monaco

MONTENEGRO

Ms Jovana Ostojic
Senior Adviser III
Directorate for Social Welfare and Children Protection
Ministry of Labour and Social Welfare.

Ms Ana RADUSINOVIĆ
Deputy to the Permanent Representative of Montenegro to the Council of Europe

NETHERLANDS

Ms Jitske Bosch
Senior policy advisor
Ministry of Health, Welfare and Sports
The Hague, The Netherlands

Mr Loek TEN HAGEN
Deputy Permanent Representative

NORTH MACEDONIA

Mr Zoran BARBUTOV
Chargé d'Affaires a.i.
Deputy Permanent Representative of North Macedonia to the Council of Europe

Ms Jasmin.Hasanovikj

NORWAY / NORVEGE

Ms Hilde Marit KNOTTEN
Senior advisor
Ministry of Justice and Public Security
Police Department

POLAND / POLOGNE

Ms Iwona Rzymowska
Social Welfare and Integration Department
Ministry of Family and Social Policy

Ms Joanna Maciejewska
International Co-operation Department
Ministry of Family and Social Policy

Ms Agnieszka.Matysek
Ministry of Family and Social Policy

PORTUGAL

Ms Marta SILVA
Head of the Domestic Violence / Gender Violence Unit at the Commission for Citizenship and Gender Equality of Portugal

ROMANIA / ROUMANIE

Ms. Andreea Pascu
Head of unit – Gender Equality unit
National Agency for Equal Opportunities between Women and Men – Romania.

Ms Ramona-Maria CIUCĂ
Deputy to the Permanent Representative of Romania to the Council of Europe

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Stefano PALMUCCI
Département des Affaires Etrangères
République de Saint Marin

Mme Sylvie BOLLINI
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentante Permanente du Saint Marin auprès du Conseil de l'Europe

SERBIA / SERBIE

Ms Jovanka ATANACKOVIC

Ms Gordana GAVRILOVIC

SLOVENIA / SLOVENIE

Ms Sara SLANA
Ministry of Labour, Family, Social Affairs and Equal Opportunities of the Republic of Slovenia

SPAIN / ESPAGNE

Ms Barbara.Tardon

Ms Izabel SANCHIS

SWEDEN / SUÈDE

Mr Ola FLORIN
Ministry of Employment

Ms Karin BENGTON
Ministry of Employment
Division for Gender Equality)

Ms Anna COLLINS-FALK
International Coordinator
Swedish Gender Equality Agency

SWITZERLAND / SUISSE

Ms. Gian BEELI
Collaborateur scientifique Domaine Violence
Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Ms Anna BEGEMANN
Deputy to the Permanent Representative of Switzerland to the Council of Europe

Ms Irene Huber
Ms Luzia Siegrist
Ms Nesrine Ghulam

TURKEY / TURQUIE

Ms Hatice KARAKUŞ
Assistant expert
Ministry of Family, Labour and Social Services

Mr Onur DİNÇER
Ministry of Family, Labour and Social Services

PARTICIPANTS**STATES WHICH HAVE SIGNED BUT THE BUT NOT YET RATIFIED THE CONVENTION****ARMENIA**

Ms Lena Terzikyan
Représentante Permanente Adjointe de l'Arménie
Au Conseil de l'Europe

BULGARIA/BULGARIE**CZECH REPUBLIC/RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Mr Jan ŠKERŮ
Deputy to the Permanent Representative

HUNGARY/HONGRIE**LATVIA/LETTONIE**

Jānis Kārklīņš
Ambassador
Permanent Mission of Latvia to the Council of Europe

LIECHTENSTEIN**LITHUANIA/LITUANIE****REPUBLIC OF MOLDOVA/REPUBLIQUE DE MOLDOVA**

Ambassador Corina Calugaru
Ms Mihaela Martinov-Guceac
Deputy to the Permanent Representative

SLOVAK REPUBLIC/RÉPUBLIQUE SLOVAQUE**UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI**

OTHER COUNCIL OF EUROPE BODIES / AUTRES INSTANCES DU CONSEIL DE L'EUROPE**European Union / Union européenne**

Ms Valeria STURLA
Delegation of the European Union to the Council of Europe

Conference of the INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Secretariat of the monitoring mechanism of the Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence / Secrétariat du mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Ms Johanna NELLES
Executive Secretary / Secrétaire exécutive
Head of the Violence against Women Division / Cheffe de la Division Violence à l'égard des femmes

Ms Carmela APOSTOL
Administrator / Administratrice

Ms Francesca MONTAGNA
Administrator / Administratrice

Ms Elif Sariaydin
Administrator / Administratrice

Ms Camille GOY
Ms Valentine JOSENHANS

Ms Christine EBEL
Assistante administrative principale

Ms Irida VARFI-BOEHRER
Administrative Assistant / Assistante administrative

Ms Nadia BOLLENDER
Project Assistant / Assistante de projet

INTERPRETERS / INTERPRETES

Clarissa Worsdale
Sylvie Boux